

Date de dépôt : 15 mai 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Cité des métiers d'Annemasse : incapable de former nos jeunes, le DIP part recruter des frontaliers !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

On aurait pu croire à un poisson d'avril tardif, pourtant le DIP a osé l'impensable, sans crainte d'entraîner avec lui le Conseil d'Etat dans un naufrage politique. Dans son communiqué de presse du 5 avril 2013, le DIP se félicite de l'ouverture de la « Cité des métiers du Grand Genève ». Pour le directeur général de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, « l'agglomération franco-valdo-genevoise est une réalité territoriale, un bassin de vie et d'emploi qui s'étend bien au-delà du canton et de la frontière franco-suisse. Dans ce contexte, la création du centre d'Annemasse traduit clairement une volonté politique et stratégique capable de proposer des réponses adaptées aux problématiques transfrontalières dans les domaines de la formation et de l'emploi. »

Le discours du DIP, élogieux à l'égard du Grand Genève, fait l'impasse sur les conséquences dommageables qui résulteront de l'ouverture de cette antenne de la Cité des métiers à Annemasse. Alors que les statistiques confirment un accaparement des emplois genevois par les frontaliers, le DIP prouve sa servilité envers une municipalité étrangère en exportant la Cité des métiers à Annemasse.

A Genève, la très grande majorité des jeunes et des personnes en formation, en perfectionnement ou en reconversion portent un jugement très favorable sur la Cité des métiers pour l'aide que cette dernière peut leur apporter en vue de trouver une formation ou un emploi. Elles voient en l'ouverture d'une antenne à Annemasse un signal négatif pour les chômeurs genevois. La Cité des métiers d'Annemasse agira comme un aimant attirant de nouveaux frontaliers sur le marché de l'emploi genevois, où d'après certains responsables du personnel deux tiers des candidatures émanent déjà de frontaliers.

Nullement dupes, nos jeunes savent que leur absence d'expérience professionnelle constitue un handicap sérieux face à des frontaliers aux CV plus étoffés. Il convient de rappeler que malgré la progression du nombre de postes de travail à Genève, le nombre de chômeurs âgés entre 15 et 24 ans a progressé de 1 024 à 1 159 entre mars 2012 et mars 2013.

Oubliant peut-être qui l'a élu, le Conseil d'Etat s'engage désormais pour une accélération du nombre de nouveaux travailleurs frontaliers, puisqu'à ses yeux la croissance de leur effectif – passé de moins de 50 000 en 2005 à 82 200 fin 2012 – n'est peut-être pas suffisante !

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pourquoi le Conseil d'Etat entend-il péjorer la situation des chômeurs genevois en s'associant à l'ouverture d'une Cité des métiers à Annemasse ?**
- 2. Selon quelles modalités la Cité des métiers d'Annemasse orientera-t-elle les frontaliers en recherche d'emploi à Genève ?**
- 3. Selon quelles modalités les bases de données genevoises, notamment les postes vacants, seront-elles transférées ou mises en commun avec la Cité des métiers d'Annemasse ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond ci-dessous aux questions suivantes posées par la QUE 66 :

- ***Pourquoi le Conseil d'Etat entend-il péjorer la situation des chômeurs genevois en s'associant à l'ouverture d'une Cité des métiers à Annemasse ?***

La Cité des métiers de Genève existe depuis 2008 et apporte conseils et information à tous les publics sur l'orientation, la formation professionnelle et sur l'insertion. Elle est porteuse du label « Cité des métiers » qui garantit que les prestations offertes sont de qualité. Le centre associé d'Annemasse est une structure d'accueil beaucoup plus réduite que le site de Genève, mais il propose une information et des conseils sur les dispositifs de la Ville d'Annemasse et de son agglomération.

Il possède sa structure, son fonctionnement et son financement propres, mais en s'associant au site de Genève, il bénéficie des avantages du label Cité des métiers, et peut ainsi être partenaire d'un réseau international de plus de quarante cités.

Le centre associé d'Annemasse n'est ni une antenne de l'office cantonal de l'emploi, ni un centre de recrutement des chômeurs pour les diriger vers des entreprises suisses au détriment des chômeurs genevois.

- ***Selon quelles modalités la Cité des métiers d'Annemasse orientera-t-elle les frontaliers en recherche d'emploi à Genève ?***

Que ce soit à Genève ou à Annemasse, les cités des métiers ou centres associés ne font en aucun cas du placement de chômeurs et n'ont ni les compétences légales, ni les outils pour cela. Ce rôle incombe en Suisse à l'office cantonal de l'emploi et en France au Pôle emploi. Le centre associé d'Annemasse oriente donc les chômeurs vers le Pôle emploi et les dispositifs français d'insertion, car c'est précisément cela sa fonction.

- ***Selon quelles modalités les bases de données genevoises, notamment les postes vacants, seront-elles transférées ou mises en commun avec la Cité des métiers d'Annemasse ?***

La Cité des métiers de Genève n'a accès, aujourd'hui, à aucune base de données spécifique au placement des chômeurs (système Plasta) et par conséquent aucune modalité de transfert n'est possible avec le centre d'Annemasse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER